

RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 01146

Numéro SIREN : 340 560 846

Nom ou dénomination : 2 I - INTER INVESTISSEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 01/09/2021 sous le numéro de dépôt 15119

ZI INTER INVESTISSEMENTS
Société anonyme à conseil d'administration
Au capital de 37 184 euros
Siège social : 46, rue de Verdun - 91310 LONGPONT SUR ORGE
RCS Evry : B 340 560 846
(ci-après la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 MARS 2021**

**L'an Deux Mille Vingt-et-Un, le 31 mars,
à 16 heures,**

Les actionnaires de la Société "ZI INTER INVESTISSEMENTS", société anonyme à conseil d'administration au capital de 37 184 euros divisé en 2 324 actions de 16 euros chacune, dont le siège est 46 rue de Verdun 91310 LONGPONT-SUR-ORGE, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle à son siège, sur convocation du conseil d'administration selon lettre recommandée adressée le **5 mars 2021** à chaque actionnaire, tous étant titulaires d'actions nominatives.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur François BOUNIOL (ci-après le « **Président** »), par ailleurs président du conseil d'administration.

Madame Anaïs BOUNIOL et Monsieur David BOUNIOL, les deux (2) actionnaires acceptant cette fonction, sont appelées comme scrutateurs.

Madame Isilda LAGES est désignée comme secrétaire.

La Société Lionel GUIBERT et la SARL ATRIOM, commissaires aux comptes titulaires, régulièrement convoqués par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du **5 mars 2021**, sont absents et excusés en raison notamment du confinement lié au Covid-19.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2 324 actions sur les 2 324 actions formant le capital et ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée, réunissant plus que le quorum du cinquième requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

A certifié
comme
Anaïs Bouniol



Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- les copies de l'avis de réception de la lettre de convocation adressées aux actionnaires et les récépissés postaux,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation des commissaires aux comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs éventuels des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice arrêtés au **30 septembre 2020**,
- les comptes consolidés de l'exercice arrêtés au **30 septembre 2020**,
- le rapport de gestion, le rapport de gestion du groupe établis par le conseil d'administration,
- les rapports des commissaires aux comptes,
- un exemplaire des statuts en vigueur de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et aux commissaires aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- rapport de gestion et du rapport de gestion du groupe établis par le conseil d'administration,
- rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2020 et sur les comptes consolidés de cet exercice,
- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2020,
- approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2020,
- rapport spécial des commissaires aux comptes sur les éventuelles conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- affectation du résultat de l'exercice social,

- quitus aux dirigeants, aux administrateurs et aux commissaires aux comptes,
- constatation de la fin du mandat du commissaire aux comptes titulaire et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes titulaire,
- constatation de la fin du mandat du commissaire aux comptes suppléant et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant,
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'assemblée du rapport de gestion et du rapport de gestion du groupe établis par le conseil d'administration puis des rapports des commissaires aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.....

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la fin du mandat de la SARL ATRIOM, commissaire aux comptes titulaire de la Société et décide, en conséquence, de nommer en remplacement, pour une durée de six (6) exercices sociaux, soit jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2026 :

- la société **ADD EQUATION**,
 société anonyme ayant son siège social au 15 rue Mansart à 75009 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 353 092 489.

Elle prend acte également de la fin du mandat de Monsieur Marc LECLERC, commissaire aux comptes suppléant de la Société et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission du mandat de la société ADD EQUATION, commissaire aux comptes suppléant de la Société et décide, en conséquence, de nommer en remplacement, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022 :

- Monsieur **Julien TEYSSENDIÉ**,
né le 26 décembre 1976 à BREST (29),
de nationalité française,
domicilié 80 rue Blanche à 75009 PARIS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* *
*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.